Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 056-215601162-20231214-2023_10_8-DE

n°2023-10-8 -4-Annexe 4- Tarifs annuels plaisanciers 2024

TARIFS ANNUELS 2024 PLAISANCIERS

PORT & PORT FETAN

CATEGORIES	LONGUEURS	LARGEUR	RANGEES	REDEVANCE HT
I	3,00<L<6,49	2,45 max	1,2,3	[(21,66 x L)+167]
II	6,50<L<7,99	2,85 max	4 et 5	[(21,66 x L)+209]
III	8,00<L<10,99	3,25 max	6 et 7	[(21,66 x L)+250]

Cale de mise à l'eau TTC		
création du badge	**10,00**	➢1 A/R à la création du badge
1 opération	6,00	
1 aller-retour	10,00	
5 aller-retour	40,00	➢dont de 8 énergies aux plaisanciers
10 aller-retour	70,00	titulaires d'un contrat annuel ou
25 aller-retour	150,00	visiteur >= à 1 semaine

HORS PORT en HT	
Hors port échouage	[(21,66 x L)+155]
Eau profonde locataire Moustoir	[(32,00 x L)+469]
Eau profonde propriétaire	[(26,80 x L)+155]
Eau profonde locataire Guilvin	[(32,00 x L) + 485]

Plaisanciers ponton échouage			
Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC	
916,00 €	183,28 €	1 099,28 €	jusqu'à 6,50 m
163,33 €	32,67 €	196,00 €	au-delà de 6,50m/en ml

TARIFS ANNUELS PROFESSIONNELS PORT ET HORS PORT

	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Professionnels Echouage Propriétaire	167,00 €	33,40 €	200,40 €
Professionnels Echouage Locataire	220,00 €	44,00 €	264,00 €
Professionnels eau profonde Propriétaire	423,00 €	84,60 €	507,60 €
Professionnels eau profonde Locataire	741,00 €	148,20 €	889,20 €
Emplacement annuel sur ponton	916,00 €	183,28 €	1 099,28 €
Redevance annuelle sur les passagers embarqués et débarqués	0,29 €	0,06 €	0,35 €
Redevance annuelle de l'AOT du DP au Guilvin pour la station de carburant (par hl)	0,17 €	0,03 €	0,20 €

PLATES / ANNEXES MOTORISEES (2)

Forfait annuel	Montant TTC
dans les zones de plates définies à l'AOT à l'ancre	167,00 €
dans les zones de plates définies dans le port à l'ancre	167,00 €
dans les zones de plates définies à l'AOT sur mouillages organisés	200,40 €
dans les zones de plates définies dans le port sur mouillages organisés	200,40 €
au ponton à l'échouage dans le port sous condition haute saison	275,00 €

AUTRES TARIFS

	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
Marquage bouées	41,67 €	8,33 €	50,00 €
Remorquage par heure (1)	77,50 €	15,50 €	93,00 €
Mouillage sans autorisation	tarif en vigueur x 4		
Terre plein bâti et non bâti à usage privatif	3,52€ HT soit 4,22 € TTC le m² Minimum de 139,17 HT soit 167 TTC Maximum de 1 100,83 € HT soit 1 321 € TTC		
Télescope et Memodaille	127,50 € HT soit 153,00 € TTC pièce		

(1) Toute heure commencée sera due

(2) Définition et modalités : Embarcation identifiable < =5 m et motorisation <=10 cv;

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 056-215601162-20231214-2023_10_8-DE

n°2023-10-8 -5-Annexe 5-Tarifs annuels plaisanciers autres 2024

TARIFS ANNUELS 2024 PLAISANCIERS

AMARRAGE A QUAI POUR TRAVAUX/JOUR >24H

Cale du Guilvin, Cale du bourg, Quai dariorigum, autres

Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
12,50 €	2,50 €	15,00 €

Location de la Barge « BABOLOCK » :
800 € ttc /jour avec capitaine
1 000 € ttc /jour avec capitaine + équipage

boulonnerie type "Halfen"
6,00 € HT soit 7,20 € TTC pièce (boulon, écrou, rondelle)

PROFESSIONNELS

moins 20 % du tarif plaisance sur opérations

Cale de mise à l'eau TTC	
création du badge + 1 A/R	**10,00**
1 opération	4,80
1 aller-retour	8,00
5 aller-retour	32,00
10 aller-retour	56,00
25 aller-retour	120,00

➢gratuité de 2 A/R aux professionnels titulaires d'un contrat annuel

➢gratuité de 10 énergies aux professionnels titulaires d'un contrat annuel

➢Unité d'énergie du 1/01 au 31/12

eau : 10 minutes / électricité : 30 minutes

➢Unité supplémentaire

eau : 1 € TTC / électricité : 1 € TTC

PROFESSIONNELS

Forfait occupation de la cale du Guilvin

Forfait accès **illimité** pour une année **215,00 HT** soit 258,00 € TTC

En cas de perte de la télécommande, renouvellement du forfait **COMPLET**